

Traité sur le commerce des armes
Onzième Conférence des États Parties
Genève, Suisse, 25–29 août 2025

PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2026

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 prévoit que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption par la Conférence des États Parties doivent couvrir les dépenses budgétaires relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives à la Conférence et au Secrétariat du TCA, respectivement.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.
5. En raison des fluctuations constantes des taux de change, les estimations budgétaires ont été calculées en utilisant un taux de change moyen de 1 USD = 0,80 CHF. L'ensemble du budget peut donc faire l'objet d'un ajustement à une date plus proche de la Conférence des États Parties (CEP) si des variations significatives des taux de change se produisent.

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2025

6. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par la Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2025.
7. Le budget 2025 adopté par la Dixième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2025. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2025, qui se compose du budget du Secrétariat (808 988,00 USD) et de celui de la Conférence (407 364 USD), s'élève à 1 216 352,00 USD. C'est sur la base de ces chiffres que les contributions financières au budget du TCA pour l'exercice 2025 ont été calculées selon la formule prescrite dans les règles financières du TCA.

8. En octobre 2024, le Secrétariat du TCA a adressé 131 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6 du TCA. En date du 20 mai 2025, le montant total des contributions financières reçues de 77 États s'élève à 977 247,42 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 54 autres États évaluées pour le budget 2024 du TCA s'élève à 152 166,29 USD.

9. En mars 2025, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8 du TCA, le Président de la Onzième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

ADMINISTRATION DU BUDGET

10. Après son adoption par la Onzième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2026 en octobre 2025.

CONCLUSION

11. Conformément au paragraphe 1 de l'article 4 des Règles financières du Traité, le Secrétariat du TCA soumet aux États Parties le projet de budget prévisionnel 2026 pour examen et adoption lors de la Onzième Conférence des États Parties (CEP11).

Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2026

Provenance des fonds ⁱ	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions ÉVALUÉES des États	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) ⁱⁱⁱ –	623'459	Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA
	Appui temporaire général (si nécessaire)	10'000	40 jours de services de conseil (spécialiste junior – estimé à 250 USD/jour)
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	20'000	40 jours de services de conseil (spécialiste – estimé à 500 USD/jour)
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	16'000	Coûts estimés à 4 000 USD/voyage (2 voyages pour P4, 2 voyages pour P3)
	Formation du personnel	3'000	
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels vers téléphones fixes et mobiles, photocopies)	2'500	
	Site Internet du Secrétariat et infrastructure informatique dans le nuage	130 565	Maintenance et amélioration progressive
	Frais d'audit	17'500	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	3'750	
	Perte sur taux de change	30'000	
Sous-total contributions ÉVALUÉES		856'774	Total dont 30 % sont évalués conformément à la règle financière n° 5, 70 % évalués conformément à la règle financière n° 6
EN NATURE, de l'État hôte ^{iv} (la Suisse)	Locaux (y compris gestion du bâtiment) – 12 mois	114'028	Couvert par l'État hôte : Locaux = 84 411 CHF, Stockage des archives = 6 811 CHF
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance [main d'œuvre]) ^v	65'914	Location d'une ligne informatique = 3 240 CHF, achat de matériel informatique = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 40 611 CHF ; abonnement téléphonie mobile = 480 CHF ; location d'un photocopieur = 2 400 CHF
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	66'250	Services financiers = 53 000 CHF
	Gestion des ressources humaines	12'500	Services RH = 10 000 CHF
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	60'000	Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 48 000 CHF (12 mois 50 %)
	Frais généraux DCAF pour 2026	27'430	Divers = 1 600 CHF ; Audit = 2 500 CHF, Frais généraux DCAF = 17 841 CHF
Sous-total EN NATURE, de l'hôte		346'122	
TOTAL		1'202'896	

Conférence (CEP12) : Projet de budget prévisionnel 2026

Provenance des fonds ⁱ	Type	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	Processus préparatoire de la CEP12	Salles pour les réunions préparatoires	26'335	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (= 6 jours) Estimation des charges pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel) Frais d'Odeka et du CICG pour le matériel et les techniciens chargés de la diffusion en direct des réunions des groupes de travail sur Zoom et pour la tenue d'une réunion hybride lors de la réunion préparatoire informelle
		Réunions préparatoires hybrides	30'025	
		Sécurité	3'000	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)
		Documents ^{vi}	37'500	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)
		Services d'interprétation lors des sé	103'125	1 x réunion des Groupes de travail (4 jours), 1 x réunion préparatoire informelle (2 jours, hybride) (=6 jours)
	Sous-total du processus préparatoire		199'985	
		Salle de conférence de la CEP12	30'785	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève ; Estimation des frais pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel) Frais d'Odeka et du CICG pour le matériel et les techniciens chargés de la diffusion en direct de la réunion sur Zoom
		Réunion hybride	21'359	
		Enregistrement vidéo	5'625	sous réserve d'une décision concernant le format de la réunion
		Documents ^{vi}	45'000	Services de traduction (arabe, chinois, espagnol, français, russe)
		Services d'interprétation lors des sé	79'688	Équipement pour l'interprétation et les interprètes
		Fournitures et matériel de conféren	3'000	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes
		Assistance informatique	3'750	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site Internet, inscription en ligne
		Personnel d'appui à la conférence	15'000	Personnel d'appui local
		Sécurité	15'500	Sécurité de la CEP
		Graphisme et impression	3'500	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants
		Décoration	1'000	
		Assistance médicale	1'000	
		Divers	1'000	
		Sous-total de la CEP12		226'207
Sous-total contributions ÉVALUÉES			426'192	
EN NATURE, du pays hôte lorsque la CEP se tient hors de GENÈVE		Salle de conférence de la CEP12	-	
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants
		Transport	-	Bus/voitures de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.
		Sécurité	-	
		Assistance médicale	-	
		Décoration	-	
		Divers	-	
		Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local
Sous-total EN NATURE			0	

Notes explicatives

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire (janvier-décembre). Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2026.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du Secrétariat du TCA, ce poste budgétaire couvre les rémunérations et les assurances.
- iv. L'actuelle contribution en nature de l'État hôte (Suisse) prendra fin en décembre 2026. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,2319 USD (en date du 22 mai 2025).
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA.
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA.